AUVERGNE
UN S. 4 D.

L'an Mil Sept Cens quarante trois
Et le Vingt sixieme jour du mois d'aoust
avant midy au village De peuxcop[?] Lparre
De Cezens dans La maison de Sainctoine
poulhier brassier paroissant Lequel
soubzné et en presence des Cy apres
nommés a été present Led poulhier
lequel a dict estre malade dans son lict
De maladie corporelle mais cantmoins
dans son Bon sens memoire et
entendement persuadé quil ny a rien
De plus Certain que la mort ny rien de plus
incertain que Lheure Dicelle ne voulant
decider abintestat afin de disposer du Bien
quil a plu adieu Luy donner En ce
monde, de son Bon gré et Volonté
a fait et dicte son testament nuncupatif
Dispositions et ordres De dernière Volonté
En la forme et maniere que sen suit
premierem[ent] a fait Le signe de la Croix
a Recommandé son ame a dieu a la glorieuse
Vierge Marie a tous Les saints et saintes
Du paradis celestique son ame Estant

Séparé De Corps soit dans le
Sang Des Bienheureux et Veux que
Son Corps soit
Cimetière Dud Lieu, tombeau de ses
Prédécesseurs et que ses Honneurs funèbres
Luy Soient faites dans Leglise dud Lieu
De la manière accoutumée, et Venant a ses
Biens particuliers
Statuer de Marie
Anne Delpirou
Cinq Cents Livres Tournois de
Sa majorité ou establissement
Chacun De Cinq
Plus avant, et Jean
De Lad Delpirou aîné
De Deux Cents Livres
Cent Livres a chacun
Ou prendront party
Livres dun an après
Livres dun autre an après
Enfants La demeurez
Dud Lestatuer jusques
Plus a tous autres
Succession de chacun
Lor payables
De Cet Les autres
Les Leurs
autres Biens et
puissent Rien
Contingement

Séparé De Corps soit dans le
Sang Des Bienheureux et Veux que
Son Corps soit
Cimetière Dud Lieu, tombeau de ses
Prédécesseurs et que ses Honneurs funèbres
Luy Soient faites dans Leglise dud Lieu
De la manière accoutumée, et Venant a ses
Biens particuliers
Statuer de Marie
Anne Delpirou
Cinq Cents Livres Tournois de
Sa majorité ou establissement
Chacun De Cinq
Plus avant, et Jean
De Lad Delpirou aîné
De Deux Cents Livres
Cent Livres a chacun
Ou prendront party
Livres dun an après
Livres dun autre an après
Enfants La demeurez
Dud Lestatuer jusques
Plus a tous autres
Succession de chacun
Lor payables
De Cet Les autres
Les Leurs
autres Biens et
puissent Rien
Contingement

Bonne et Ligne Led
Poulhier Sa fille et
La Somme De Cinq Cents
Cents Livres Tournois de
Livres par an après
Poulhier ses fils et
Chacun La somme
Lorsquels seront dage
En mariage Cinquante
Les autres Cinquante
après, et auront les Dt
et habon dans la maison
a leur Establissement
pretendant droit sur
Chacun la somme de cinq
fondeds et amoyen
aux Les susnommés
de Elles de tous les
quelconques Elle
pretendre ny prendre
hors et Soit

Lordement du present Testament Led
testateur a nommé et de sa propre bouche a nommé
pour son Executeur general de sa volonté, de tous
ses biens Led arnaud Delgrou sa femme
a laquelle a laissé ledit testateur la hereditté a lun de ses enfants
Jugera Legitime capable
Jugera entre tous a laquelle a fait Reddition de compte
laquelle a veu quelle luy pouvoit Revenir en tous ses
biens tant meubles que immeubles presents et advenir
noms droits Raisons actions et pretentions en quoy que
Le tout consiste et puisse consister a la charge de luy
faire faire et payer les Funerailles payer les fun
legats et debtes par luy legitimement deubs Cassant
annullant et Revoquant tous autres Testaments quil
pourroit avoir cy devant fait voulant que le present
subsiste et sorte son effect Lu et Relu audit testateur
et par luy fait et dicté audit Judicy Contenir verité sans
voulloir augmenter ny diminuer y proffité et declaré
avoir fait le present de son propre mouvement sans estre
induit de personne Fait et prononcé dud Cayens
vidalenc ptre et 1er dud Cayens, ant germa labd
dud puxeojol jean amagat labd du village de
ledard, ant expert et jean Rouet marchand dud
cayens soubzsignés avec led pouchier testateur et de
labes dud puxeojol et dupierre Roubeau jeune
chand du village de la souche qui ont declaré ne
savoir signer de ce requis

Boulier vidalenc 1er Expert Rouet
germa amagat
P. Vidalenc notre Royal

Testament
De
Cnte Coulhier
De pauxcojot
herdiere
Donne de Lpouse Sa femme
Du 26 Aoust 1743

Exp.

Aprogemere